



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_FIBRAROC-A2-35-TYP3_2022-03-03

- Code d'identification unique du produit type : **WW-C/3 MW-EN13168-T1**
- Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- Mandataire : **Non Applicable**
- Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 1 pour la réaction au feu
Système 3 pour les autres caractéristiques**

6.a) Norme harmonisée : **EN 13168:2012+A1:2015**
 Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**

7 Performance(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Réaction au feu	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incendioscence continue	Résistance thermique			Perméabilité à la vapeur d'eau μ	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation		Fluage en compression
							Résistance thermique R_f (m ² ·K/W) (1)	Conductivité thermique λ (W/(m·K))	Tolérances épaisseurs, classe					Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	
FIBRAROC A2 35 Typ 3	A2-s1,d0	NFD	Conforme	A+	NFD	de 1,25 (e=50mm) à 11,25 (e=400mm)	MW 0.035 WW 0.090	T1		NFD		(2)	(3)	(3)	NFD	

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
 (2) Selon EN13168 : Les performances de réaction au feu des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.
 (3) Selon EN13168 : Les performances thermiques des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne

À **Wolfgantzen**, le **3 mars 2022**